



ÉDITO

→ Nous voilà inclus pleinement inclus en Nouvelle-Aquitaine, pour nous sylviculteurs les élections au CRPF en sont une parfaite illustration.

Nous appartenons à la première région forestière de France tant en termes de surface que production. En outre, sa filière forêt bois déjà développée couvrant toutes ses activités ne demande qu'à s'exprimer davantage sous ses trois volets économiques, qualité environnementale et adhésion sociale.

La reconnaissance des trois piliers que sont : le pin maritime, les résineux de montagne et les feuillus (chênes, peupliers, châtaigniers et hêtres) sur une diversité territoriale qui permet d'aborder dès maintenant l'organisation de cette filière.

Nous, forestiers Limousins, nous pouvons aborder avec confiance ce mouvement du fait d'une part de notre organisation syndicale et d'autre part du fait de l'implantation des associations couvrant notre territoire. Ce maillage permet à des milliers de sylviculteurs de bénéficier de services comme l'assurance dommage, responsabilité civile, ventes groupées et maintenant les fruits du Fonds Forestier. Cette offre sous-entend de l'intérêt, constitue une force et ne peut donc être marginalisée.

Ce nouvel espace régional peut constituer pour nous une chance de côtoyer des filières historiquement organisées comme celle du pin maritime ou se rapprocher d'organisations comme la défense incendie ou phytosanitaire qui existent déjà jusqu'en Dordogne. Mais dans un tel espace le souci va être de conserver aussi ce maillage territorial.

L'organisation du « Nouveau CRPF » n'échappera pas dans son organisation future à partir des trois piliers sylvicoles à une extension de ses actions après évolution en partageant des savoir-faire de chacun et en développant un partenariat avec les grands acteurs de la filière notamment de l'amont, comme des Coopératives aux Experts, tout en maintenant une proximité auprès des propriétaires en nouvelle-Aquitaine où qu'ils soient.

Vaste programme certainement, challenge sûrement. Nous devons y prendre pleinement notre place.

Pierre de la POMÉLIE,
Administrateur de Fransylva en Limousin



ACTUALITÉS

→ LE FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une association privée pour soutenir l'investissement forestier privé.

Depuis le 20 janvier 2017 ce fonds est opérationnel. La spécificité de sa ressource est de faire appel aussi au grand public **dont vous, forestiers privés, faites partie aussi !**

À cet effet, une campagne de financement participatif est ainsi lancée dont vous avez toutes les caractéristiques à l'adresse suivante www.bulbintown.com/projects/fonds-forestier-en-limousin et qui arrive à terme le 22 mars 2017.

UN EURO COLLECTÉ, UN ARBRE PLANTÉ

En complément, les entreprises de la filière forêt-bois, le monde économique et local et des collectivités se sont déjà mobilisés.

Devenez un acteur du développement durable et local et participez à pérenniser la forêt en Limousin, rejoignez-nous !

Pour vous forestier un dossier de demande d'aide est téléchargeable sur le site : www.fondsforestierlimousin.fr




LE SYNDICAT travaille pour vous...

JANVIER 2017

- 09 JANVIER** Réunion Programme Régional Forêt Bois à la DRAAF à Bordeaux
- 10 JANVIER** COPIL Fonds Forestier en Limousin à Limoges
Inauguration bureau CFBL à Limoges
- 13 JANVIER** Réunion Commission Communication à Limoges
- 16 JANVIER** Réunion intergroupe du parlement Européen à Bruxelles
- 20 JANVIER** Lancement du Fonds Forestier en Limousin au Pôle de Lanaud (87)
- 23 JANVIER** Réunion d'information Assurances à l'AFOXA en Corrèze
- 26 JANVIER** Réunion Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers à Tulle
- 27 JANVIER** Commission Régionale Forêt Bois à Bordeaux
- 30 JANVIER** Réunion « Critères développement durable forestier » à Bruxelles
- 31 JANVIER** Bureau de Fransylva France à Paris

FÉVRIER 2017

- 1ER FÉVRIER** Présidence du Comité Europe International du Programme National Forêt Bois à Paris
- 13 FÉVRIER** Copil Bike Parc La Jonchère
Réunion de Fransylva Corrèze à Tulle
- 17 FÉVRIER** Assemblée Générale du BCAFÉ à Limoges
- 22 FÉVRIER** Bureau Fransylva France à Paris
- 23 FÉVRIER** Conseil d'Administration Fransylva France à Paris

En partenariat avec :



Nicolas de Bellefon
Thierry Buisson



ASSURANCES CONSEILS
Tel. 05 55 79 31 43
Mail : limogesAC2B@agence.generalif.fr

PARTICULIERS
PROFESSIONNELS
ENTREPRISES



TRICO AMM N°2120057. Répulsif tous cervidés.
Homologué pour les professionnels de la forêt. BIO CONTROLÉ sans danger pour l'utilisateur et l'environnement. Utilisable PUR en pulvérisation 4 à 8 ml par plant suivant la taille des plants 4 à 6 mois de persistance d'action. TRICO confirme une efficacité supérieure à 90%. Économique, c'est une vraie alternative à la protection mécanique
Tous les informations sur : www.solutions-plants.com



SUS AUX IDÉES FAUSSES

→ « ICI ON MASSACRE LA FORÊT »

« Ici on massacre la forêt » à la peinture rouge sur un drap blanc à l'entrée de l'île de Vassivière le 3 janvier dernier.

FAUX



Voilà ce qu'on pouvait lire sur une pile de bois d'épicéa commun. En fait, ces bois proviennent d'une coupe d'éclaircie d'une quarantaine d'années. Le propriétaire souhaite produire du bois de qualité utilisable pour la construction et captant du carbone à très long terme. Tout ceci dans un contexte de gestion durable, la forêt de ce propriétaire est certifiée PEFC.



ACTUALITÉS

→ VENTE GROUPEE DU 8 JUIN

Le Syndicat organise sa vente groupée de printemps le **8 juin au Cadran d'Ussel**. Prenez contact avec vos gestionnaires, coopératives et experts pour valoriser vos bois.

→ SEMAINE INTERNATIONALE DES FORÊTS

Depuis 2013, le **21 mars est la Journée internationale des forêts** organisée par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les pays du monde entier organisent des événements en lien avec les forêts afin de sensibiliser le public. En Limousin, la filière propose plusieurs actions et Fransylva en Limousin, pour sa 4^{ème} édition, plantera des arbres avec les élèves des écoles, du 14 au 21 mars.

→ FORMATIONS AU CFPPA DE MEYMAC

« Je suis amené à réaliser moi-même des travaux d'entretien de mes parcelles forestières et j'utilise la tronçonneuse. »

- Formation 2 jours (Samedis 18 et 25 mars) au CFPPA de Meymac : sécurité, techniques d'utilisation, façonnage, billonnage et initiation à l'abattage

- Formation affûtage chaînes de tronçonneuse (Samedi 4 mars)

**Renseignements et inscriptions au CFPPA de Meymac :
Tél. 05 55 46 02 00**



LE SYNDICAT, c'est vous !

Promesses tenues : le Fonds Forestier en Limousin a vu officiellement le jour le 20 janvier dernier au Pôle de Lanaud

Dans cet amphithéâtre dû à l'architecte Jean Nouvel, tous les membres fondateurs se sont réunis pour présenter aux acteurs privés et publics ce projet en présence de parlementaires et d'élus locaux. Désormais, il nous faut le faire vivre. Son abondement repose sur trois piliers : Une contribution des entreprises de la filière ainsi que d'entreprises d'autres secteurs. Des collectivités pourront aussi y participer. En outre, les fondateurs ont décidé de recourir au financement participatif, c'est à dire vers le grand public. Cet appel concerne tout particulièrement les forestiers. Nous vous appelons donc à rejoindre le club de donateurs et à le faire connaître. Face à



EN BREF

→ VOUS AVEZ DES DÉGÂTS DE GIBIER ?

Remplissez la fiche qui vous a été envoyée avec le renouvellement de votre adhésion et qui est également disponible sur le site www.foretpriveelimousine.fr, puis adressez-la au Syndicat. Les fiches reçues seront dépouillées avant le mois de mars et seront un bon complément de travail pour les réunions départementales de chasse.

Pour participer à la restauration d'un équilibre sylvocynégétique :

- Demandez aux chasseurs à qui vous avez cédé vos terrains de réaliser totalement le plan de chasse, indiquez leurs vos plantations endommagées.
- Demandez une augmentation de plan de chasse à la Direction Départementale des Territoires et appuyez votre demande par un courrier au Syndicat car il siège à la commission d'attribution des plans de chasse.



ESPACE ADHÉRENTS

→ ASSURANCE AUX DOMMAGES FORESTIERS INCENDIE-TEMPÊTE : SYLVASSUR

Comme vous le savez depuis le 1^{er} janvier 2017, en cas de tempête l'État n'interviendra plus et les forestiers devront compter sur eux-mêmes pour faire face en cas de dommages dus à une tempête. Les récents événements climatiques qui ont fait trembler nombre de forestiers nous conduisent à vous rappeler que face à la menace vous n'êtes pas seuls.

En effet, une solution vous est proposée par votre Fédération Fransylva : SYLVASSUR, un contrat d'assurance rédigé par les forestiers, pour les forestiers et qui s'adapte à vos besoins. SYLVASSUR est une assurance à la carte : vous choisissez les parcelles à assurer et à quelles conditions.

**Alors avant qu'il ne soit trop tard consultez :
www.sylvassur.com et simulez votre devis !**



la rareté des fonds publics cette démarche illustre un engagement concret et responsable en vue de participer à la pérennisation de notre forêt en Limousin. Les montants collectés seront destinés aux forestiers privés pour soutenir des actions sylvicoles. Pour toutes ces raisons ce projet nous concerne ainsi que de l'ensemble de la filière dont sa présence nous est indispensable. Là encore, le secteur forêt bois dans nos territoires démontre son implication dans un développement durable et local. Notre Forêt de demain dépend aussi de ce type d'engagement.

Soutenons ce Fonds activement.

Olivier BERTRAND,
Président de FRANSYLVA en Limousin

